

Déclaration échevinale de la commune de Leudelange

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du collège des bourgmestre et échevins
3. Tableau de préséance des conseillers communaux
4. Déclaration échevinale pour la période de 2018 à 2023
5. Création des commissions consultatives
6. Désignation des délégués communaux qui représentent exclusivement leur commune au sein d'un syndicat intercommunal
 - a) an der Schwemm
 - b) Sécurité routière
 - c) SICONA
 - d) ORT (RedRockRegion)
 - e) LFT Luxembourg for tourism (ex.-ONT)
 - f) SIDERO
 - g) DICI
 - h) CREOS
 - i) Regional Musékseschoul Westen
 - j) SIDOR
 - k) Minett-Kompost
7. Désignation des délégués communaux qui représentent plusieurs communes au sein des syndicats ; (huis clos)
 - a) SYVICOL
 - b) SIGI
 - c) SICEC
 - d) SES

8. Modification de l'organisation scolaire ; décharges pour activités LASEP
9. Approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP)
10. Modification de l'organisation scolaire, approbation de la liste des activités
11. Motion, organisation d'un service :
- a) « LateNightBus »
- b) « Event Bus »
12. Correspondance et questions au collège des bourgmestre et échevins

PRÉSENTS :

Diane BISENIUS-FEIPPEL, bourgmestre, Tom BEREND, Jean-Paul SUNNEN, échevins, Marcel JAKOBS, Patrick CALMUS (jusqu'au point 11 inclus), Raphaël GINDT, Jean-Pierre ROEMEN, Lou LINSTER, Christiane SCHMIT-HAMEN, conseillers, Marc THILL, secrétaire communal

ABSENT, EXCUSÉ :

Patrick CALMUS, conseiller (à partir du point 12)

1. Approbation de l'ordre du jour

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL salue toutes les personnes présentes. Elle félicite les nouveaux membres du conseil communal, qui ont été assermentés le 29 novembre.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL informe que deux motions concernant l'organisation d'un « LateNightBus » et l'organisation d'un « Event Bus » ont été soumises par le conseiller Lou LINSTER.

Conformément à l'article 13 de la loi communale, les propositions sont intégrées à l'ordre du jour comme points nos 11a) et 11b). Le point existant no. 11 sera traité en tant que point no. 12 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité

2. Communications du collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL communique la répartition des ressorts du collège des bourgmestre et échevins.

Madame la Bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL

Administration générale
 Autorisations de bâtir
 Enseignement
 Office social
 Egalité des chances
 Etat civil
 Information du citoyen
 Politique sociale, famille
 Sécurité, police

Monsieur l'échevin Tom BEREND

Finances
 Energie et protection de l'environnement - pacte climat
 Intégration des citoyens non-luxembourgeois
 Loisirs, culture, sports, associations
 Jeunesse
 Enseignement musical

Monsieur l'échevin Jean-Paul SUNNEN

Infrastructures et bâtiments communaux
 Mobilité
 Eaux et déchets
 Développement et aménagement de la commune
 Seniors
 Sécurité, sapeurs-pompiers

Une prochaine communication concerne l'information du SES, Syndicat des Eaux du Sud, qui augmentera le prix de l'eau potable de 20% à partir du 1^{er} janvier 2018. Cette hausse signifie une importante dépense supplémentaire pour la commune. Tous les conseillers sont de l'avis que le principe du pollueur / payeur impose une refacturation de cette dépense supplémentaire aux consommateurs finals.

La faillite de l'entreprise Felgen constructions, en charge du gros-œuvre de la nouvelle école / Maison Relais retardera sensiblement la marche du chantier. La bourgmestre regrette les répercussions de la faillite sur le chantier, ainsi que sur les ouvriers concernés.

Le conseiller Patrick CALMUS demande si la faillite engendre une nouvelle mise en adjudication. La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL répond qu'il faudra surtout attendre l'issue de la discussion avec le curateur.

3. Tableau de préséance des conseillers communaux

Le tableau de préséance définit le rang d'ordre selon lequel les membres du conseil communal, en cas de besoin, remplacent les membres du collège des bourgmestre et échevins. Le rang d'ordre est défini par la durée de la qualité de membre au sein du conseil communal, ainsi que par le nombre de votes obtenus.

	nom, prénom	fonction	date de la première assermentation	suffrages obtenus le 08.10.2017
1	JAKOBS Marcel	conseiller	09.10.2005	
2	BISENIUS-FEIPEL Diane	bourgmestre	09.10.2011 (508)	
3	CALMUS Patrick	conseiller	09.10.2011 (371)	
4	BEREND Tom	échevin	08.10.2017	463
5	SUNNEN Jean-Paul	échevin	08.10.2017	457
6	GINDT Raphael	conseiller	08.10.2017	440
7	ROEMEN Jean-Pierre	conseiller	08.10.2017	435
8	LINSTER Lou	conseiller	08.10.2017	434
9	SCHMIT-HAMEN Christiane	conseillère	08.10.2017	389

Le tableau de préséance est approuvé à l'unanimité.

4. Déclaration échevinale pour la période de 2018 à 2023

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL présente la déclaration échevinale pour la période de 2018 à 2023. Une version explicite est reproduite en langue française sur les pages 8-9 du présent « Buet ».

5. Création des commissions consultatives

La liste des commissions consultatives ainsi que le nombre de membres est approuvée à l'unanimité.

Commissions obligatoires prévues par la loi

commission scolaire (9),
commission des loyers (commission régionale d'Esch-sur-Alzette) (4),
commission de l'intégration (12)

Commissions consultatives, facultatives

commission des finances et de subsides (5),
commission des bâtisses (9),
commission des expertises (3),
commission de l'aménagement durable (environnement) (7),

commission de la circulation (7),
commission d'accompagnement de la Maison des Jeunes et de la Jeunesse (5),
commission d'accompagnement de la Maison relais et du restaurant scolaire (5),
commission de la culture (5),
commission de surveillance de l'enseignement musical (5),
commission des seniors (5),
commission des loisirs et des sports (7),
commission de l'égalité des chances (5)

Le conseiller Lou LINSTER estime le nombre des commissions et des membres comme exagéré. La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL répond que le regroupement des compétences des commissions pratiqué jusqu'à présent n'a pas été couronné de succès.

6. Désignation des délégués communaux qui représentent exclusivement leur commune au sein d'un syndicat intercommunal

La désignation du candidat pour le syndicat SIDOR a été reportée au point 7 de l'ordre du jour parce que la circulaire ministérielle prescrit un scrutin secret. Les statuts du syndicat d'incinération d'ordures SIDOR attribuent à la commune de Leudelange, en tant que commune-siège, d'office un représentant auprès du conseil d'administration.

Les représentants de la commune de Leudelange auprès des autres syndicats ont été désignés par vote secret et en séance publique :

- an der Schwemm : Diane BISENIUS-FEIPEL, Tom BEREND et Jean-Paul SUNNEN
- Sécurité routière : Diane BISENIUS-FEIPEL
- SICONA : Tom BEREND
- ORT (RedRockRegion) : Raphaël GINDT
- LFT Luxembourg for tourism : Raphaël GINDT
- SIDERO : Jean-Paul SUNNEN
- DICI: Diane BISENIUS-FEIPEL, Tom BEREND
- CREOS: Jean-Paul SUNNEN
- i) Regional Musékschoul Westen: Tom BEREND, Marc THILL
- k) Minett-Kompost : Tom BEREND

Le conseiller Lou LINSTER se montre déçu parce qu'aucun candidat des rangs de l'opposition n'a été élu.

7. Désignation des délégués communaux qui représentent plusieurs communes au sein des syndicats ; (huis clos)

Le conseil communal nomme en séance à huis clos les candidats, qui ensemble avec les candidats des autres communes seront soumis au Ministre de l'Intérieur sur une liste, en tant que représentants de plusieurs communes au sein de différents syndicats.

Il s'agit de Jean-Paul SUNNEN, qui a été proposé pour les syndicats SYVICOL et SES. Jean-Pierre ROEMEN a été proposé pour le syndicat SIGI et Lou LINSTER pour le syndicat SICEC. La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL est appelée à représenter la commune auprès du syndicat SIDOR, qui a son siège dans la localité.

8. Modification de l'organisation scolaire ; décharges pour activités LASEP

Tous les conseillers approuvent la modification de l'organisation scolaire concernant les décharges des chargés de cours pour les activités LASEP (Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement fondamental).

Le conseiller Patrick CALMUS déplore la réduction des activités sportives à deux heures vu la régression du nombre d'enfants participants.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL constate que le nombre d'enfants autant que le nombre d'heures d'activités sportives ont régressé au cours des années passées. Elle s'explique cette régression avec les nombreuses activités de loisirs des enfants.

9. Approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP)

La présidente de l'école fondamentale Tessy WOLFF-LOUTSCH informe le conseil communal sur les activités du plan d'encadrement périscolaire. Le plan d'encadrement périscolaire (PEP) définit les relations entre l'école, la Maison Relais et tous les autres intervenants para- et périscolaires.

Tessy WOLFF-LOUTSCH explique la collaboration entre la Maison relais et le personnel enseignant, qui comprend la coordination des heures d'ouverture de la Maison Relais avec les heures de classe, l'organisation des « classes vertes », l'organisation de la journée sportive, l'assistance dans le cadre de la coupe scolaire, l'organisation du bazar de Noël, ainsi que des sorties et de la fête scolaire.



Trois fois par semaines sont programmés des exercices de relaxation pour les enfants du précoce afin de pallier le manque d'exercices physiques. A l'heure de midi sont proposées des activités communes.

Le personnel enseignant et les responsables de la Maison Relais ont des échanges d'informations réguliers afin de tenir à jour les expériences vécues avec les enfants.

Le conseiller Lou LINSTER demande si une prolongation des heures d'ouverture de la Maison Relais a été envisagée ?

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL répond que personne n'a jusqu'à présent sollicité une telle prolongation.

Le plan d'encadrement périscolaire est approuvé à l'unanimité.

10. Modification de l'organisation scolaire, approbation de la liste des activités

Une liste des activités programmées pour les classes scolaires, comme promenades, visites du théâtre ou du cinéma, qui a été

approuvée auparavant par la commission scolaire et le directeur d'arrondissement compétent, est approuvée à l'unanimité.

Cette liste simplifie les demandes d'autorisation du personnel enseignant et fait fonction d'assurance pour ces sorties.

Exclusivement les déplacements à l'étranger et les nuitées devront encore faire l'objet d'une demande individuelle.

11a. Motion, organisation d'un service « LateNightBus »

Le conseiller Lou LINSTER regrette que la commune de Leudelange ne dispose pas d'un « LateNightBus », qui relie Leudelange dans les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche avec la Ville de Luxembourg.

Il critique la flexibilité du service « Night Rider » disponible à Leudelange. Le service « Night Rider » nécessite une réservation à long terme. Voilà pourquoi, il demande l'organisation d'un service « LateNightBus » dans un délai de quatre mois.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL réplique que le nombre d'utilisateurs potentiels du « LateNightBus » n'est pas connu. D'autre part les données sur le trajet, sur sa durée, ou sur les frais d'un tel service ne sont pas connues. Le service « Night Rider » par contre dispose d'une plus grande flexibilité. La destination pourra être définie par les clients.

Le futur forum des jeunes devra d'abord se prononcer sur le sujet avant de prendre une décision. Avec 50 weekends à 4 courses, les frais se résumeront à 40.000 € pour Leudelange.

La conseillère Christiane SCHMIT-HAMEN recommande également de discuter cette idée dans le cadre du forum des jeunes. L'argument de l'abus d'alcool sur le chemin de la rentrée, avancée par le conseiller Lou LINSTER, ne lui semble pas valable car personne n'est obligé à consommer trop d'alcool.

Les membres du collège des bourgmestre et échevins estiment qu'une collaboration avec d'autres communes pour le projet « LateNightBus » prolongerait significativement la durée du trajet. Eventuellement les utilisateurs devront subir une durée de trajet d'une heure.

Malgré tout le collège des bourgmestre et échevins adopte une attitude positive vis-à-vis du projet. Il ne veut prendre une

décision qu'après avoir consulté la commission compétente et le forum des jeunes à propos des frais et sur l'intérêt concernant une éventuelle coopération avec une autre commune. Le délai de quatre mois pour l'organisation du service est jugé comme irréaliste.

Tous les conseillers se rallient à cette prise de position du collège des bourgmestre et échevins.

11b. Motion, organisation d'un service « Event Bus »

Le conseiller Lou LINSTER propose la création d'un service « Event Bus » pour six manifestations organisées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Il cite comme exemples le « Zürcher Bal », le « Piccadilly », le « Nössmoart » ou la kermesse de Wellenstein.

Il souligne que pour la majeure partie ces bus existent déjà, mais il faudrait prendre contact avec les organisateurs afin d'inclure Leudelange dans leurs trajets. Le conseiller LINSTER laisse au collège des bourgmestre et échevins le soin de choisir six manifestations, de s'adresser aux responsables et de faire les démarches nécessaires.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL se pose la question si le conseil communal veut réellement que le collège des bourgmestre et échevins prenne la décision, quelles manifestations privées devront être desservies et lesquelles seront exclus ? L'échevin Tom BEREND demande des précisions auprès du conseiller Lou LINSTER sur la différence entre un « Event Bus » et le service « Night Rider » existant. La conseillère Christiane SCHMIT-HAMEN s'interroge si jamais des réclamations au sujet du service « Night Rider » ont été soumises à l'administration communale ?

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL constate que le collège des bourgmestre et échevins est bien disposé à soutenir les jeunes. Elle juge toutefois comme disproportionné d'investir des fonds publics dans un service « Event Bus » lorsque des solutions alternatives sont disponibles. En plus, d'autres problèmes, qui grèvent aussi le budget communal, demeurent à charge de la commune.

Le conseiller Raphaël GINDT adopte en principe une position positive par rapport à l'organisation d'un service « Event Bus ». Il n'est toutefois pas d'accord à prendre une décision sur le sujet « Event Bus » sans être en possession de données concrètes.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL est d'accord à se renseigner sur des services « Event Bus » existants, afin de vérifier les opportunités pour s'y raccorder. Elle exclue le financement exclusif par la commune de Leudelange d'un service « Event Bus ».

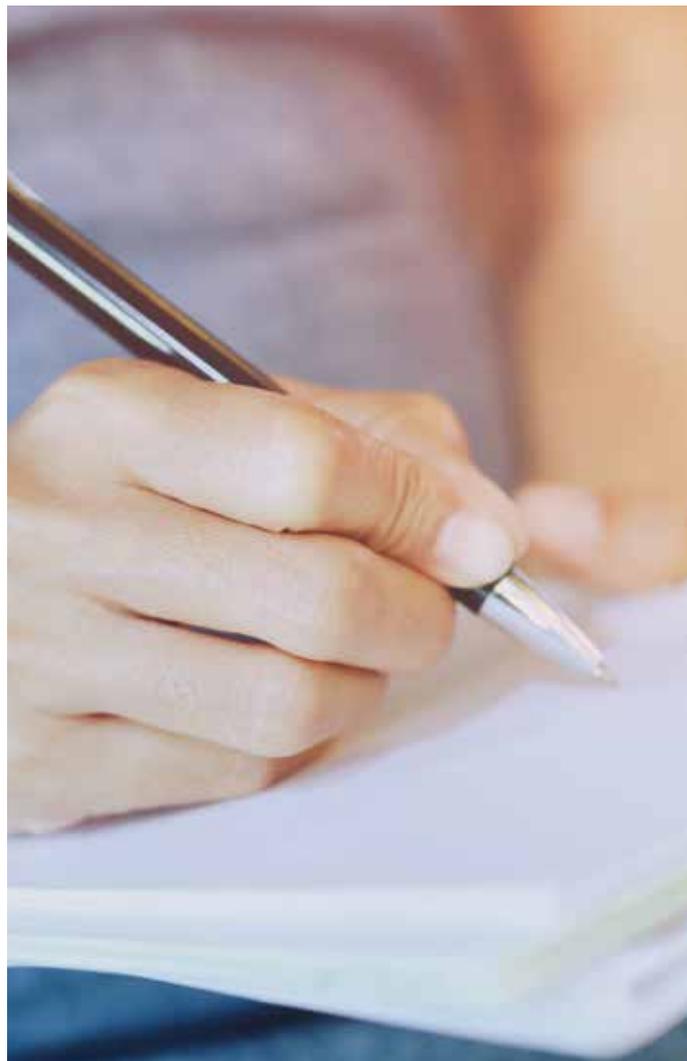
Le vote donne un résultat nul avec les voix pour des conseillers JAKOBS, CALMUS, ROEMEN, LINSTER et les voix contre des conseillers BISENIUS-FEIPEL, BEREND, SUNNEN, SCHMIT-HAMEN. Le conseiller GINDT fait abstention.

12. Correspondance et questions au collège des bourgmestre et échevins

Le conseiller Lou LINSTER pose une question sur la camionnette d'une entreprise stationnée régulièrement sur un chemin rural à Leudelange. Apparemment les occupants y font leur pause, en laissant tourner le moteur du véhicule. Il présente en plus les doléances d'un riverain du chantier de la rue Belle-Vue.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL répond que l'administration communale n'a aucune relation avec la camionnette. Elle n'est pas informée si les occupants y passent réellement leur pause.

En ce qui concerne les réclamations au sujet du chantier de la rue Belle-Vue, la bourgmestre fait part du progrès du chantier qui reste dans le cadre prévu et que les travaux sont exécutés selon les règles de l'art. Les doléances mentionnées représentent probablement un cas isolé.



www.leudelange.lu

d'Internetsäit
vun der Gemeng
Leideleng

